© Drogues Info Service - 12 juin 2025

Vos questions / nos réponses

grossesses et drogues

Par Profil supprimé Postée le 15/05/2012 12:17

> bonjour, je suis une consommatrice occasionnelle de drogues (moins d'une fois par trimestre: cocaïne ou MD) je fume et je bois un peu (moins d'une clope par jour, un demi joint par jour et un verre par jour).
> je voulais savoir si cette consommation pouvait avoir une incidence sur mes grossesses (j'ai fait 3 fausses couches mais j'ai déjà eu un enfant)?
> Est ce que consommer ces drogues un mois avant la conception de l'enfant peut nuire à son développement ou à celui d la grossesse?
> merci d'avance

Mise en ligne le 16/05/2012

Bonjour,

La plupart des drogues a une incidence, plus ou moins importante selon les produits et les consommations, sur la grossesse. La cocaïne, les amphétamines, le tabac, le cannabis, peuvent, de part leurs effets sur l'organisme et le système cardio-vasculaire notamment, augmenter le risque de fausse couche. L'alcool peut être à l'origine de malformations . Bien entendu, selon l'intensité de la consommation, les risques potentiels engendrés sont variables. Il n'est toutefois pas possible d'établir un seuil en-dessous duquel la consommation de comporte aucun risque, c'est pourquoi il est toujours préférable, dans la mesure du possible, de s'abstenir.

Par contre, les consommations antérieures à la conception de l'enfant ne portent pas à conséquence. Cependant, le moment de la fécondation n'étant pas prévisible à l'avance, il est bien sûr recommandé de cesser toute consommation de produit à l'arrêt de la contraception.

Vous pouvez contacter le groupe GEGA (Groupe d'Etude Grossesse et Addiction), spécialisé dans les questions relatives à la grossesse. Vous pouvez également nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.

En savoir plus :

- Usage de drogue et grossesse